



LES PRATIQUES ESSENTIELLES

Comment les pratiques essentielles ont été élaborées

Les pratiques essentielles de la mesure d'impact constituent une norme minimale de la pratique de mesure d'impact. Les pratiques essentielles sont basées sur un large consensus mondial sur les principes fondamentaux des pratiques de mesure d'impact. Les pratiques essentielles mettent en évidence les pratiques essentielles qui sont communes à de nombreux outils et approches différents pour mesurer l'impact.

Pour identifier les pratiques partagées qui constituent les pratiques essentielles, nous avons examiné plus de 500 outils et ressources. Nous avons également examiné comment nos prédécesseurs ont décrit les pratiques essentielles. Il s'agissait notamment d'examiner les pratiques recommandées par ces organisations et d'autres :

- **Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire 2007**
- **Groupe d'experts de la Commission européenne sur l'économie sociale et les entreprises sociales 2014**
- **European Venture Philosophy Association (EVPA)**
- **G8 Social Impact Investment Task Force 2014**
- **Groupe de travail sur la mesure de l'impact des entreprises sociales de l'Ontario Processus commun 2017**
- **Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS)**

Un aperçu des pratiques essentielles de ces organisations se trouve à la fin de ce document (p 4).

Point de départ

Le point de départ de l'élaboration des pratiques essentielles a été le « processus commun » en cinq étapes de l'European Venture Philanthropy Association (EVPA), mis en avant par **le groupe d'experts européens sur l'économie sociale et les entreprises** (sous-groupe GECES), et recommandé par **le groupe de travail sur la mesure de l'impact des entreprises sociales de l'Ontario** après consultation de nombreux organismes caritatifs, entreprises sociales, bailleurs de fonds et investisseurs d'impact.

Version 1.0

Le document original sur les pratiques essentielles a été créé en collaboration avec le laboratoire de valeur sociale. Il a été publié en juillet 2019. Le document fournit des détails sur le processus commun en cinq étapes pour aider les organisations à identifier quand elles ont fait assez pour répondre à la norme.

Version 1.1

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) pour affiner la traduction française de la version originale de la norme. La collaboration avec TIESS a conduit à quelques ajouts au texte anglais, créant ainsi la version 1.1. Les changements incluent la reconnaissance que **la mesure d'impact n'est pas pour tout le monde**; l'ajout de notre **définition de l'impact et de la mesure d'impact**, et un changement de titre pour l'une des pratiques essentielles (« Communiquer les résultats » plutôt que « Rapporter les résultats »).

Version 2.0

Les révisions de la version 2.0 des pratiques essentielles ont été dirigées par un groupe de travail de champions des pratiques essentielles. Les champions sont des évaluateurs qui sont en phase avec les pratiques essentielles et qui les font connaître par leur travail.

Le groupe de travail final était composé de quatre spécialistes de la mesure d'impact :

- Bryn Sadownik de **Demonstrating Value, VanCity Foundation** et d'un champion des pratiques essentielles
- Cathy Lang, **C. Lang Consulting** et d'un champion des pratiques essentielles
- Gabriel Salathé-Beaulieu de **TIESS**
- Garth Yule, alors de **Juxion Consulting** et d'un champion des pratiques essentielles (maintenant membre du personnel du secrétariat de l'Approche commune)

Les personnes suivantes ont également examiné en profondeur les pratiques essentielles et ont formulé des commentaires :

- Laurie Ringaert de **Change Weavers Consulting** et d'un champion des pratiques essentielles
- Lisa Lowthers de **Social Enterprise Institute**
- Stephanie Robertson de **Social Value Canada**
- Jason Dudek de **Catholic Impact Investing Collaborative**
- Heather Tanaka de **VanCity Credit Union**
- Lynda Rey de **l'École Nationale d'Administration Publique (ENAP)**
- Lars Boggild de **VanCity Community Investment Bank**
- Katie Allen de **l'University of Guelph**

Nous avons également invité les participants des groupes de travail et comités de l'Approche commune suivants à nous faire part de leurs commentaires sur les pratiques essentielles :

- Le groupe de gouvernance
- Le comité consultatif national d'organisations à vocation sociale
- The Social Finance Funders Advisory Committee

La version 2.0 des pratiques essentielles a été publiée en octobre 2021.

Une des limites de la version 2.0 est que nous nous sommes appuyés sur ceux qui travaillaient déjà avec l'Approche commune. Nous reconnaissons que, dans ce processus, nous n'avons pas été aussi axés sur la communauté que nous l'aurions souhaité.

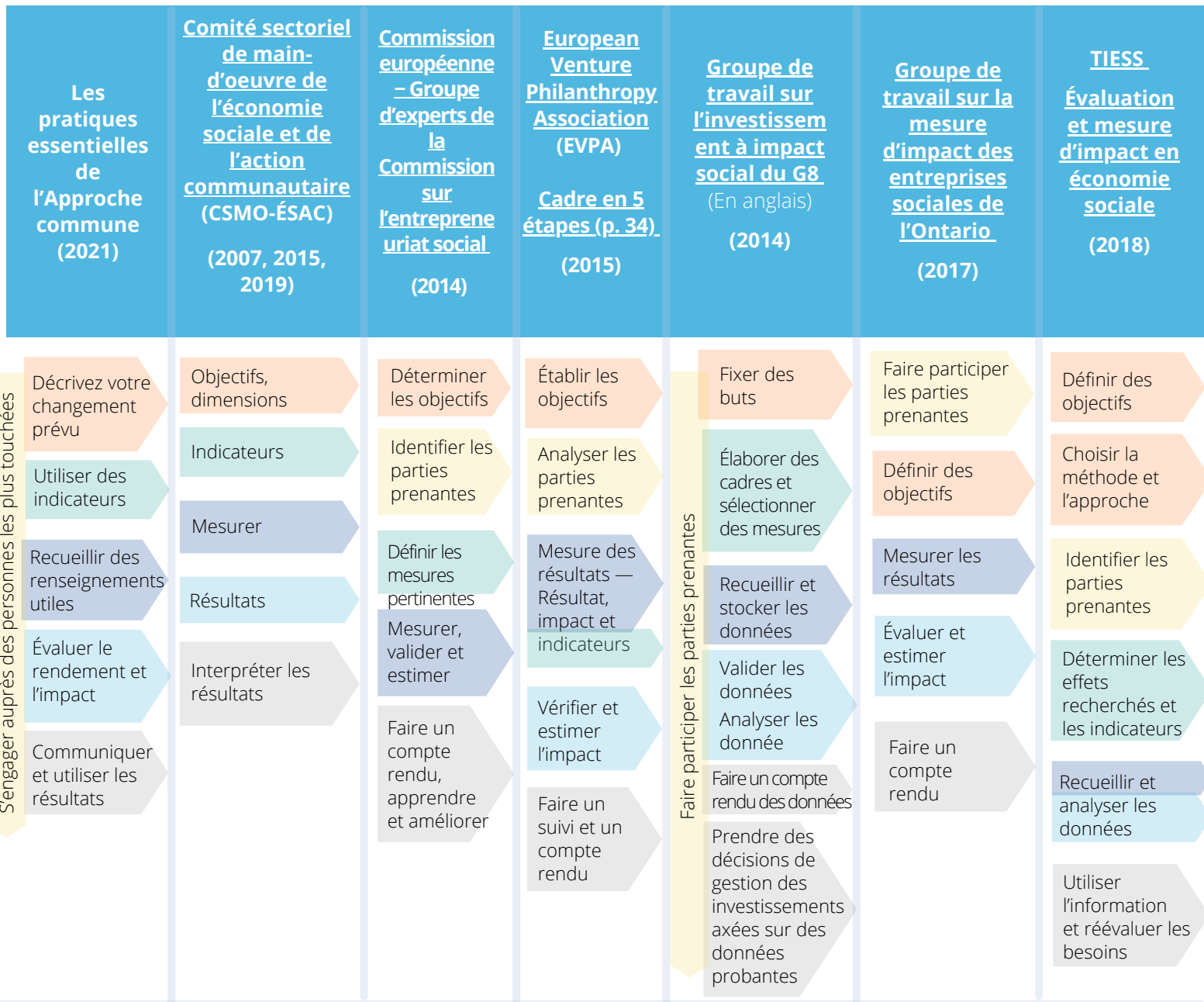
Nous sommes en train d'élaborer conjointement un protocole pour les révisions qui comprendra des processus pour inclure une diversité de perspectives à travers les groupes de parties prenantes. Bien que le besoin d'un protocole plus participatif soit grand, l'Approche commune est consciente que ce travail profondément collaboratif prendra du temps pour être bien fait. L'Approche commune reste engagée à créer une participation multipartite qui soit inclusive, diverse, équitable et accessible. Plus précisément, nous nous sommes engagés à être davantage axés sur la communauté pour la version 3.0.

Version 3.0

Nous nous préparons déjà pour la **version 3.0**, qui reflétera ce que nous espérons être une évolution dans la pratique de la mesure d'impact vers un plus grand engagement avec les personnes les plus touchées.

Nous sommes reconnaissants du financement reçu du gouvernement du Canada pour ce travail de la période de juillet 2018 à juin 2021 (le Programme de partenariats pour le développement social (PPDS) et le Programme de préparation à l'investissement (PRI) d'Emploi et Développement social Canada (EDSC)).

Other expressions of the essential practices which the Common Foundations drew upon:



Ce travail est licencié sous une licence internationale de Creative Commons Attribution — Pas de modification 4.0